



U.R.R.W.
Union Royale des Ruchers Wallons

Règlement du concours photos

" En visite au rucher ... "

Article 1 : Organisation du concours

Dans le cadre de la 4ème édition du Marché aux Abeilles qui se déroulera le **12 avril 2025** chez **Bee-Distri** (Bastogne), l'URRW propose un concours photos sur le thème :

"En visite au rucher. ..»

Trois photos seront primées. Les prix sont offerts par Bee-Distri.

1er prix offert:

une ruche complète <https://bee-distri.be/produit/10c-milanplanchertiroirentre-nicot-corps-hausse-avec-cadrecouvre-cadres-toit-mtal/> **Valeur +-165euros**

2è prix offert:

une paire de gants et et un lève cadres et une brosse à abeilles au choix dans le magasin

<https://bee-distri.be/categorie-produit/vetements/vetements-vetements/>
Valeur +-50euros

3è prix offert:

un carton de fondabeefruc disponible en magasin

<https://bee-distri.be/categorie-produit/nourrissement/nourriture-solide/> **Valeur +-25euros**

Article 2 : Conditions de participation.

Le concours photo est ouvert à tous les Ruchers-Ecoles situés en Wallonie ainsi qu'aux apiculteurs.

La participation au concours est gratuite.

Chaque apiculteur(trice) devra remplir et signer le bulletin de participation du concours. Le fait de le signer et de remettre une photo, oblige le concurrent à se conformer au présent règlement, à



l'accepter dans son intégralité et à s'interdire toute réclamation.

En participant au concours, chaque apiculteur(trice) certifie sur l'honneur :

- qu'il est l'auteur de la photo présentée. L'URRW ne sera pas considérée comme responsable en cas de contestation ou de litige concernant la propriété de la photo.
- La photo et le bulletin de participation seront envoyés à l'adresse courriel : urrw.be@gmail.com **le 25 mars 2025** au plus tard.
- Les formats numériques acceptés pour votre photo :
jpeg, png et pdf
- L'URRW assurera la présentation (impression et l'accrochage des photos respectant le thème « En visite au rucher. ... »).

Article 3 : Les conditions techniques du cliché.

Critères :

- La photo doit impérativement être prise par un(e) apiculteur(trice).
- La photo ne doit pas être marquée avec un filigrane, des bordures, un logo, une adresse de site web etc...
- La photo doit être en adéquation avec le thème du concours
- 1 photographie par apiculteur(trice).

Article 4 : Utilisation des photographies.

L'apiculteur(trice) s'engage à céder les droits d'utilisation de ses photos.

L'URRW pourra utiliser gratuitement la photo pour toute opération en rapport avec les buts poursuivis de l'URRW sans limitation de durée et aucune rémunération ne sera due à ce titre.

En fonction du nombre de photos reçues, et uniquement si cela s'avère nécessaire, l'URRW, se réserve le droit et ce pour la bonne organisation de ce second concours, d'opérer une sélection parmi les photos.



U.R.R.W.

Union Royale des Ruchers Wallons

Article 5: Litiges et différends

La participation au concours implique l'acceptation expresse, et sans réserve du présent règlement.

BULLETIN DE PARTICIPATION (à joindre dans l'envoi postal)

Concours photos « En visite au rucher... »

Apiculteur (*nom + prénom*): _____

Adresse : _____ , _____

courriel : _____@_____

- Déclare participer au **concours photos 2025** à l'occasion du Marché aux Abeilles sur le thème "En visite au rucher..." organisé par l'URRW.
- Déclare avoir pris connaissance du règlement du concours et en respecter toutes les clauses.

Signature

date :

avec la mention "*lu et approuvé*"